

NUMÉRO  
**51**



Le point sur l'épineux dossier de Sous-Forestal

3

COMMUNE D'**AVUSY**  
TROIS VILLAGES, UN CŒUR



**AVUSY**  
**ACTUALITES**

# Sommaire n° 51

|   |   |   |    |
|---|---|---|----|
| <b>Edito de René Jemmely, maire</b><br>Le point sur le dossier de Sous-Forestal | 3 | <b>Economie</b><br>Le partenariat entre Avusy et CapEmploi      | 10 |
| <b>Le billet de Didier Fleck, adjoint</b><br>Que pouvons-nous faire pour vous ? | 4 | <b>Reportage photo</b><br>Anniversaires : des aînés à l'honneur | 11 |
| <b>Le billet d'Olivier Goy, adjoint</b><br>Taxe poubelle, non merci !           | 5 | <b>Politique</b><br>Les décisions du Conseil municipal          | 12 |
| <b>Petite enfance</b><br>Il reste encore des places                             | 6 | <b>Reportage</b><br>Pesticides : pourquoi s'en passer           | 13 |
| <b>Informations utiles</b><br>et diverses nouveautés                            | 7 | <b>Reportage</b><br>Amphibiens et reptiles à Avusy              | 14 |
| <b>Rétrospective</b><br>La fête du Feuillu                                      | 8 | <b>Sport</b><br>Le Défi Boscardin                               | 15 |
| <b>Rétrospective</b><br>Soirée à thème pour les 8-12 ans                        | 9 | <b>Agenda</b><br>Juin à décembre 2016                           | 16 |

## Impressum

**Editeur responsable**  
Mairie d'Avusy

**Maquette graphique**  
Candy Factory

**Prochaine parution**  
1<sup>er</sup> décembre 2016

**Délai pour la remise des articles**  
1<sup>er</sup> novembre 2016

**Les bulletins communaux sont également disponibles en .PDF**  
[avusy.ch/bulletin-communal-dinformation](http://avusy.ch/bulletin-communal-dinformation)

## Mairie d'Avusy

**Coordonnées de contact**  
Rte du Creux-du-Loup 42  
1285 Athenaz (Avusy)

Tél. 022 756 90 60  
Fax 022 756 90 61

info@avusy.ch  
www.avusy.ch

**Horaires de la réception**  
Lundi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et 15h à 17h  
Mardi, jeudi : 10h à 12h et 15h à 18h



# Le point sur l'épineux dossier de Sous-Forestal

A la suite de l'enquête publique N° 1852 du mois de septembre 2015 concernant le projet de modification des limites de zones N° 29922-504 (déclassement en zone industrielle), du site de Sous-Forestal, je souhaite vous informer sur l'évolution de ce dossier.



Comme vous le savez, l'entreprise « Sablière du Cannelet » n'exploite actuellement plus ce site en tant que gravière pour l'extraction de gravier, mais comme centre de recyclage de déchets inertes, ce qui n'est pas conforme à l'activité admise sur un terrain agricole.

Vous avez été nombreux à manifester votre opposition ou à émettre des remarques auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

D'autre part, quatre communes - Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral - se sont jointes à la nôtre pour s'opposer à cette modification de limites de zone.

Cette enquête a été clôturée à fin octobre 2015 et nous avons reçu en mars dernier une réponse du département, dans laquelle il nous informe qu'il maintient sa position initiale, à savoir la proposition de déclassement.

Votre conseil municipal a immédiatement formulé un préavis d'opposition à cette décision par le biais d'une délibération. En conséquence, votre maire sera auditionné le 28 juin prochain par les conseillers d'Etat Luc Barthassat et Antonio Hodgers.

Nombre d'entre vous s'interrogent sur les suites qui seront données à cette procédure. En voici les grandes lignes.

Après l'audition du maire, le Conseil d'Etat déposera vraisemblablement un projet de loi au Grand Conseil, projet au sujet duquel toute personne, organisation ou autorité qui dispose de la qualité pour recourir contre le changement d'affectation visé par ledit projet de loi pourra déclarer son opposition ; le Grand Conseil sera ensuite appelé à statuer sur les éventuelles oppositions et adoptera ou non le projet de loi.

S'il l'adopte, un délai référendaire de 40 jours courra après la publication de l'arrêté de promulgation de la loi, au cours duquel un référendum sera probablement lancé.

Nous ne manquerons évidemment pas de vous tenir informés, d'une manière ou d'une autre – édit dans ce bulletin ou publication tout-ménage – de la tournure que prendra ce dossier.

**René Jemmely**  
Maire

## Que pouvons-nous faire pour vous ?

**Avusy est une des petites communes du canton (avec 1442 habitants elle est au 34<sup>e</sup> rang sur 45 selon ce critère) et, malgré sa «dispersion» en trois villages et un hameau, c'est une entité cohérente, bien structurée.**

La plupart des habitants qui ont une activité «publique» (enseignants, pompiers, élus, collaborateurs de la mairie, entrepreneurs et commerçants...) ou de type associatif (plus d'une vingtaine d'associations et de groupes constitués!) se connaissent, souvent bien, et sont connus d'autrui.

Nombreux sont aussi celles et ceux qui participent volontiers aux diverses fêtes et manifestations qui y sont organisées et qui, par-là, bénéficient d'une certaine forme d'intégration. Restent les personnes pour qui la commune est d'abord ou exclusivement un lieu d'habitat et qui ne souhaitent pas participer ni même s'intégrer d'une manière ou d'une autre, ce qui est bien sûr leur droit.

Mais les uns et les autres ont évidemment aussi une vie privée qu'ils protègent le plus souvent, des activités professionnelles, des visions politiques, sociales, des besoins et des souhaits voire des préoccupations qui leur sont propres et qu'ils n'étaient en général pas volontiers sur la place publique. La vie communale s'en accommode parfaitement, sauf...

Sauf que, de cas en cas, et pas seulement au moment des élections et autres consultations, il serait parfois utile à ceux qui sont chargés de la gestion de la commune de mieux connaître ces aspirations. Certes, on peut en percevoir des bribes lors d'échanges en des occasions diverses. Mais globalement cette perception n'est pas toujours aisée et les autorités ne peuvent se mettre à sonder à tour de bras.

Et même dans ce cas les informations recueillies peuvent ne pas toujours répondre aux attentes. Ainsi, lors de la précédente législature, pour donner suite à une motion tout à fait légitime du Conseil municipal, convaincu qu'il y avait là un manque évident, nous avons adressé à tous les ménages de la commune un petit questionnaire visant à mieux évaluer les besoins en places de crèche.



Or nous n'avons reçu qu'une vingtaine de réponses, dont seule la moitié émanait de personnes directement concernées. Ce qui n'a pas empêché d'aller de l'avant, puisque nous sommes en discussion avec Avully et Chancy pour la création éventuelle d'une crèche intercommunale dans l'une de ces communes.

Il reste qu'en diverses matières une bonne information constitue une précieuse aide à la décision. Il en va ainsi pour le projet de construction, au centre d'Athenaz, sur ce qu'on appelle les «terrains Portier». Le pilotage, des premières études à la réalisation, d'un ensemble locatif destiné en priorité aux habitants de la commune est certainement un des dossiers les plus enthousiasmants et motivants que des autorités municipales puissent être amenées à traiter.

En l'occurrence, cette motivation est encore accrue par un projet de type intergénérationnel qui fait l'unanimité parmi les élus: construire pour répondre aux souhaits des aînés, des jeunes, des familles, afin de les garder dans le giron d'une commune attachante. Et construire un ensemble susceptible d'avoir une âme et une vocation rassembleuse.

Cependant, qui dit logement dit nécessité, le moment venu, de voir occuper les surfaces disponibles et l'on comprend bien que, comme pour une crèche d'ailleurs, toutes ne vont pas être prises d'assaut par des habitants de la commune le jour même de leur mise sur le marché. Cela suppose une période d'inscription réservée prioritairement à ces habitants, puis une ouverture à des demandeurs de l'extérieur... avec le risque que ces logements ne soient plus disponibles avant longtemps. A l'évidence, une meilleure perception des attentes pourrait influencer les choix.

Combien de jeunes de la commune souhaiteraient y demeurer s'ils trouvaient chaussure à leur pied ? Combien d'aînés envisageraient de quitter un jour leur maison pour intégrer des logements adaptés à leurs besoins voire à des handicaps dus à l'âge ? Combien de familles existantes ou futures visent un appartement d'une certaine ampleur ?

S'y ajoutent des réflexions et interrogations relatives à un espace de rencontre, à un petit commerce, voire à un cabinet médical qui fait défaut à toute la Champagne... énumération non exhaustive.

Le moment venu, il faudra trancher et c'est le rôle des autorités. Mais non sans vous avoir dit préalablement «Aidez-nous à mieux percevoir ce dont vous avez besoin, ce que nous pouvons faire pour vous!». Chiche ?

**Didier Fleck**  
Adjoint

# Taxe poubelle, non merci !

**Le canton de Genève est, avec le Valais, le dernier à ne pas être soumis à la taxe au sac voulue par la Confédération conformément au principe du pollueur-payeur. L'objectif visé pour éviter de s'attirer les foudres fédérales est d'atteindre au moins 50 % de recyclage de l'ensemble des déchets urbains à l'horizon 2017.**

Pour éviter cette désagréable contrainte supplémentaire, le canton mettra l'accent sur la collecte des déchets organiques (compostables), en particulier ceux issus de nos cuisines. En effet, ces derniers représentent toujours plus d'un tiers du contenu de nos poubelles, comme le montre le diagramme ci-contre.

La commune d'Avusy a commencé très tôt à trier ses déchets et a présenté un des meilleurs taux de recyclage durant quelques années, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Après une légère baisse amorcée en 2010, Avusy a produit 231 kg d'ordures ménagères/habitant en 2014. Cette quantité est stable depuis deux ans et correspond à peu près à la moyenne cantonale. De là, et compte tenu des matières triées, le taux de recyclage communal se situe à 52 %.

Si nous avons certes atteint le seuil visé par le canton, cela ne doit pas nous empêcher de poursuivre le tri, car du point de vue de la quantité d'ordures ménagères produites par habitant, nous nous situons à l'avant-dernière place parmi les communes de la Champagne !

La commune relaiera ainsi la campagne que le canton lancera dès cet automne en mettant à votre disposition des poubelles vertes de ménages repensées.

De plus, deux nouveaux containers à déchets de cuisine seront installés à Athenaz et à Champlong. Les lieux précis vous seront communiqués ultérieurement.

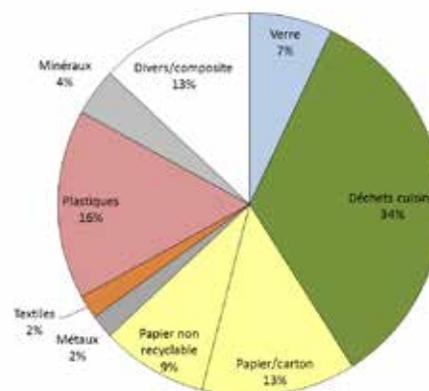
Naturellement, le compostage individuel des déchets de jardin, voire de cuisine, lorsqu'il est possible, devrait être privilégié.



Un argument supplémentaire plaide en faveur du tri; il est d'ordre financier et très simple à expliquer : le coût d'élimination des ordures ménagères est facturé Frs 280.-/tonne à la commune, tandis que celui des déchets de cuisine se monte à Frs 180.-, et ce principe de moindre coût vaut également pour les autres matières triées. CQFD !

Le recyclage des déchets va toutefois au-delà des seuls objectifs d'économie et d'éviter la taxe poubelle.

COMPOSITION DE LA POUBELLE GENEVOISE (2011)



En effet, pourquoi jeter une matière qu'on devra, comme pour l'aluminium notamment, extraire à nouveau, à grand renfort d'énergie et de sueur de mineurs (dans les deux sens du terme !).

Afin de vous rendre la tâche plus agréable, et d'améliorer encore notre taux de recyclage, la commune mettra à disposition à la mairie dès le mois de juin, des « sakatri » dont vous jugerez la belle facture par l'image ci-dessous. Ils nous sont fournis par le Service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC).

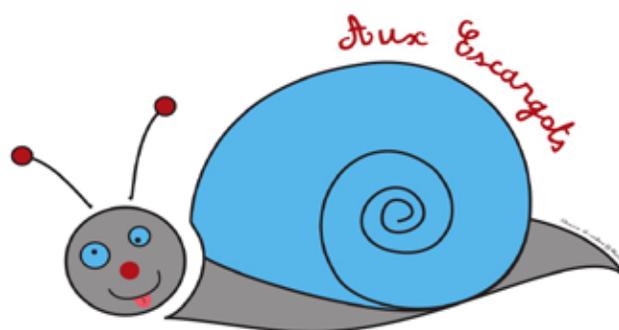


La mairie tient à votre disposition quatre modèles de SAKATRI, à venir retirer lors de votre passage en nos bureaux.

Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, aucun déchet recyclable ne doit donc être jeté aux ordures. Trions mieux et jetons moins, les générations futures nous remercieront !

**Olivier Goy**  
Adjoint

Statistiques disponibles sur [ge.ch/dechets/publications/statistiques](http://ge.ch/dechets/publications/statistiques)



## Il reste encore des places

Votre enfant a entre 2 et 4 ans. C'est l'occasion de lui offrir quelques heures au jardin d'enfants « Aux Escargots » pour venir jouer, chanter, créer, se balader avec d'autres enfants de son âge.

### HORAIRES

**Matins** 7h45 - 11h45  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

**Téléphone** 022 756 29 42  
**E-mail** [lesescargots@romandie.com](mailto:lesescargots@romandie.com)

### TARIF

CHF 24.- par matinée (2 matins au minimum)



Jardin d'enfants de Pesezgnin • Route du Creux-du-Loup 44 • 1285 Athenaz • 022 756 29 42

## Nouveautés

### AUTORISATION DE MANIFESTATION

A la suite de l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement, dénommée LRDBHD, il revient aux communes de délivrer les autorisations de manifestation, prérogative exercée jusqu'alors par le canton, par l'intermédiaire du Service du commerce.

Que vous prépariez une animation musicale, un spectacle, un bal, une soirée dansante, un loto, un festival, un vide-grenier ou une quelconque autre manifestation de divertissement public, c'est désormais à la commune qu'il convient de vous adresser. Le canton continuera toutefois de délivrer les autorisations pour les événements d'importance cantonale, telles que les Fêtes de Genève ou la Lake Parade.

Un formulaire unique doit être rempli, quelle que soit la manifestation. Des annexes peuvent ensuite être complétées suivant l'importance ou les spécificités de l'événement (perturbation d'une ligne TPG, diffusion de musique, installation de gradins, présence d'animaux, etc.). **La demande doit être effectuée au minimum 30 jours avant l'événement.**

Pour les manifestations de grande ampleur (soit plus de 1500 personnes), il faudra également obtenir un préavis du Service du médecin cantonal, qui pourra demander un concept de prévention et de réduction des risques. Cette demande doit être adressée **au Service du médecin cantonal au moins 60 jours à l'avance**. Pour les manifestations à forte incidence sonore (soit animation musicale en milieu urbain, en plein air et avec horaire de clôture de l'événement prévu au-delà de minuit ou sur une durée de plus de deux jours), il faudra obtenir un préavis du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA). Cette demande doit être adressée **au SABRA au moins 60 jours à l'avance**.

A noter qu'aucune autorisation ne pourra être délivrée par la commune sans les préavis nécessaires.

Pour demander une autorisation, un guichet unique est à disposition à l'adresse : [ge.ch/e-demarches/entreprises-particuliers/manifestations](http://ge.ch/e-demarches/entreprises-particuliers/manifestations)

La demande sera traitée directement par la commune. L'avantage de la saisie via le guichet unique consiste dans le fait qu'il est possible de suivre en tout temps sur le site l'avancée du traitement de la demande, de réutiliser les formulaires remplis précédemment sans avoir besoin de les ressaisir, et que les services cantonaux qui doivent le cas échéant préavis la demande reçoivent celle-ci directement sans autre formalité. La version papier des formulaires reste toutefois disponible en téléchargement également à l'adresse indiquée ci-dessus. Et pour toute question relative aux manifestations, la mairie se tient à votre disposition.

## Informations

### TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES

Selon la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4.50 mètres au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies situées en bordure de route doivent être taillées à une hauteur maximale de 2 mètres et ne pas empiéter sur la voie publique. Ce travail doit être effectué à front des chemins communaux.

Il arrive que des haies non élaguées perturbent grandement le passage des piétons sur les trottoirs, les croisements des voitures ainsi que la visibilité. Aussi, pour des raisons de sécurité, nous comptons sur la compréhension des propriétaires pour prendre les mesures qui s'imposent.

A noter qu'il n'y a plus d'échéance à date fixe, car la taille des arbres et haies doit être conforme tout au long de l'année.

### TRAVAUX SUR LA ROUTE DE SÉZEGNIN

Dans le cadre de la campagne de reprofilage phonoabsorbant 2016, le canton nous informe qu'il procédera, à la fin de l'été, à la pose d'un enrobé phonoabsorbant sur le tronçon de la route de Sézegnin situé entre la frontière et la sortie du village.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre de l'assainissement du bruit, selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, qui oblige les propriétaires de routes trop bruyantes à procéder à leur assainissement d'ici au 31.03.2018.

### PROCHAINES LEVÉES DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Jeudi 30 juin | Jeudi 11 août | Samedi 15 octobre | Jeudi 8 décembre

Les encombrants doivent être déposés **au maximum 48 heures avant la levée**, près des containers.

### HORAIRES D'OUVERTURE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

Lundi 4 juillet à vendredi 26 août 2016, la mairie et l'agence postale seront ouvertes les lundis, mercredis et vendredis de 10h à midi, et les mardis et jeudis de 16h à 18h. En dehors de ces heures, nous sommes à votre disposition sur rendez-vous uniquement.

## La fête du Feuillu : belle malgré la pluie

La fête du Feuillu 2016 était la 32<sup>ème</sup> édition organisée à Avusy. Cette année le ciel n'était malheureusement pas avec nous, surtout à l'heure du cortège qui partait de Champlong en direction d'Athenaz. Les enfants et leurs enseignants, les parents, les familles et les amis ont été très courageux.

Bravo et merci d'avoir participé à ce cortège qui fait l'ouverture de la fête avec le char des mariés; le vieux tracteur Massey Ferguson de 1959 mis à disposition par Urs tirait le char qui transportait les enfants de la garderie et la bête nous annonçait le printemps.

Les jolis chants, dont «les quatre fous de mai», merveilleusement interprétés par les enfants à l'arrivée au CCA ont réchauffé le cœur de tous, merci à eux.

Plus tard après l'apéro servi au bar par notre chouette team de barmen, le repas cuisiné par l'infatigable équipe des grillades a été un succès. Le pain confectionné par des élèves, avec les bons conseils de Lilly et son équipe, cuit au four à pain d'Athenaz en a régalié plus d'un. Puis vint le moment des desserts où l'on a pu choisir des pâtisseries savoureuses et des crêpes exquises préparées par des enfants très motivés.

Comme pour chaque manifestation, nous pouvons toujours compter sur notre fidèle équipe de mise en place et de rangement.

Dans la soirée les jeunes ont ouvert le bal dans une folle ambiance jusqu'au petit matin.

Cette année, nous allons organiser une sortie avec les 145 enfants de l'école, ainsi que le corps enseignant et une douzaine d'accompagnants.

On me demande très souvent pourquoi nous n'organisons pas une sortie par année... La réponse est simple : pour déplacer tout ce monde, il faut louer 4 cars, ajouter le prix des entrées sur les sites que nous visitons, le petit pain et la barre de chocolat pour les 4 heures et on arrive à un montant de Frs. 7'000.-. Donc impossible chaque année.

Nous vous disons à toutes et tous à l'année prochaine et vous souhaitons un bel été.

Pour l'équipe du Feuillu :  
**Yves Bondi**



## Soirée à thème pour les 8-12 ans

La traditionnelle «soirée à thème» organisée par la Commune d'Avusy s'adressait cette année aux enfants de 8 à 12 ans. Elle a eu lieu jeudi 10 mars 2016 et une vingtaine d'enfants y ont participé. Deux thèmes étaient au programme autour de la sécurité: les Samaritains et l'auto-défense.



La première partie de la soirée a vu deux monitrices de l'Association genevoise des sections de samaritains (AGSS), accompagnées de deux Samas'kids de Bernex, enseigner les gestes élémentaires aux enfants. Parmi ceux-ci figurent le comportement à adopter en cas d'accident, la mémorisation des numéros d'urgence et la Position latérale de sécurité.

Les enfants ont pu s'exercer avec leurs camarades à apprendre ces gestes certes simples, mais qui ne vont pas forcément de soi en situation d'urgence. Appeler les secours ou un adulte à proximité de la scène de l'accident étant bien évidemment une des premières choses à faire. A noter que les Samas'kids sont un groupe d'enfants constitué au sein de l'AGSS et formés pour devenir un jour des Samaritains de terrain.

A l'issue de cette première partie, les enfants ont bien mérité une collation qui leur a été servie dans le foyer du CCA.

La deuxième moitié de cette soirée a fait place à l'auto-défense (ou self-défense) pour en apprendre également les premiers gestes. Tout d'abord les enfants ont fait quelques jeux afin de se sentir à l'aise sous le regard des deux responsables. Ils ont appris le comportement à adopter



en cas de situation délicate et à ne pas «paraître victime», ce qui attire toujours le regard d'un ennemi potentiel.

Se montrer sûr de soi, oser dire non lorsqu'on est soumis à une situation dérangeante est à l'évidence une attitude pouvant parfois suffire à éloigner un être malveillant. Les enfants ont également appris quels sont les points sensibles du corps humain et comment agir contre un éventuel agresseur... mais pas contre un frère, une sœur ou un camarade d'école.

Utile précision ! En fin de soirée, passant de la théorie à la pratique, les enfants ont pu mettre en pratique ce qu'ils avaient appris sur un mannequin. Comme en témoignent des photos prises lors de cette soirée, ils se sont dévoués... et ont eu bien des choses à raconter à leurs parents lorsqu'ils sont venus les chercher

Vivement 2017 pour la prochaine «soirée à thème» !

Pour la commission sociale :  
**Serge GUINAND**

# Avusy est partenaire de **CAPEMPOI**

Insertion professionnelle pour jeunes

**CapEmploi est un dispositif intercommunal d'insertion professionnelle pour des jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation ou de projet professionnel. Les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex et Soral collaborent à ce dispositif. L'OSEO Genève est le partenaire professionnel qui assure l'accompagnement des jeunes dans l'antenne CapEmploi.**

L'antenne de Bernex s'adresse exclusivement aux jeunes de ces communes, âgés de 15 à 25 ans, libérés de la scolarité obligatoire et qui souhaitent obtenir des informations, des conseils ou un appui personnalisé concernant leurs recherches de formation, de stages, d'apprentissages et d'emploi.

Dans un cadre convivial, une conseillère en insertion professionnelle accueille les jeunes et détermine avec eux leurs besoins relatifs à la recherche de formation ou d'emploi. Les prestations suivantes sont proposées.

- **Informations sur les différentes filières professionnelles et de formation**
- **Accès à tout le matériel de recherche** : journaux; ordinateurs avec connexion Internet pour les recherches de stages et d'apprentissages; téléphone, fax et photocopieuse; documentations spécialisées.
- **Une permanence deux fois par semaine** : espace et matériels mis à la disposition des bénéficiaires pour qu'ils élaborent de manière autonome leur dossier de candidature; disponibilité d'un conseiller en insertion professionnelle pour les aider et répondre à leurs questions.
- **Un suivi personnalisé sur rendez-vous**
  1. Conseils en orientation et insertion professionnelles.
  2. Un processus d'aide personnalisée avec plusieurs étapes: analyser la situation globale (niveau scolaire, formation, expérience professionnelle, social-santé); répertorier les intérêts, les compétences et les expériences; élaborer un projet professionnel; renforcer les compétences; préparer un dossier professionnel; postuler pour des stages et/ou des apprentissages; assurer le suivi des stages.
- **Stages**  
Selon le degré d'aptitude à l'emploi des jeunes inscrits dans le dispositif, il existe divers types de stages : mobilisation – découverte – orientation.

Partenaire du dispositif CapEmploi comme toutes les communes de la Champagne, Avusy s'efforce de «jouer le jeu», selon ses disponibilités, en accueillant des jeunes de ces communes pour des stages de

quelques semaines dans des activités municipales. Toutes les communes encouragent aussi leurs entreprises à faire de même. Des stages en entreprise se révèlent en effet particulièrement utiles dès lors qu'ils placent les jeunes en question dans des conditions proches de celles qu'ils pourraient rencontrer en suivant un apprentissage. (D.F.)



## INFORMATIONS PRATIQUES

### Permanences

Mardi de 10h à 12h

Jeudi de 14h à 17h

### Sur rendez-vous

Lundi de 9h à 12h

Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Vendredi de 9h à 15h30

**Adresse** CapEmploi | Chemin du Signal 23 | 1233 Bernex

**Téléphone** 022 757 47 12

**E-mail** capemploi@oseo-ge.ch

## Anniversaires : des aînés à l'honneur



**90** ans

**Monsieur Robert Lauper a fêté ses 90 ans.**

Il est entouré de sa famille ainsi que d'Olivier Goy, René Jemmely et Didier Fleck.



**50** ans

**Toutes nos félicitations aux époux Dorothea et Ernst Schlatter qui ont fêté leurs 50 ans de mariage.**

Ils sont accompagnés de deux de leurs enfants et de l'Exécutif.



**60** ans

**Mariés en 1955, Angélique et Freddy Panchaud ont fêté leurs 60 ans de mariage à la fin de l'année passée.**

Ils sont entourés des membres de l'Exécutif.

## Le Conseil municipal a ...

### 10 novembre 2015

**accepté** le projet de budget amendé pour l'exercice 2016.

**accepté** l'affiliation des magistrats communaux au plan de prévoyance professionnelle de l'Association des communes genevoises à partir du 01.01.2016.

**accepté** de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à 30 francs.

**accepté** une délégation de compétence en faveur du Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre K de la loi sur l'administration des communes.

**nommé** les membres du Bureau du local de vote pour l'année 2016 : Mme Françoise CERUTTI (présidente), Mme Sophie DÖRFLIGER (suppléante de la présidente), Mme Adélaïde CRUCHON (vice-présidente), M. Fabio CASANOVA (suppléant de la vice-présidente).

### 15 décembre 2015

**préavisé négativement** le projet de la commission des droits politiques du Grand Conseil de créer des conseillers communaux suppléants.

### 15 mars 2016

**préavisé défavorablement** le projet de loi de modification des limites de

zones, plan n° 29922-504, au lieudit « Sous-Forestal », feuille cadastrale n° 42, parcelles n° 85, 86 et 87, version au 27.06.2012, pour la création d'une zone industrielle et artisanale affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux.

**accepté** le projet de motion intitulé «Projet de construction sur les terrains Portier» invitant le Maire à consulter l'avis d'un ou plusieurs experts indépendants afin de renseigner de façon optimale le Conseil municipal sur les différentes possibilités de mener à bien ce projet.

**accepté** le projet de motion invitant le Maire à étudier une solution pour faciliter l'accès aux bennes à déchets de jardin installées à la route du Creux-du-Loup et au chemin du Cannelet (Champlong) ainsi que la mise en place d'une benne à Athenaz.

### 9 mai 2016

**approuvé** les comptes de l'exercice 2015 ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir.

**approuvé** un crédit budgétaire supplémentaire 2016 pour la pose de deux poteaux pour la lutte contre l'incendie à Sézegnin.

**déclaré être favorable** à la création d'une fondation immobilière communale pour l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles sur les terrains Portier.

○ → Prochaine séance du Conseil municipal : mardi 21 juin à 20h.



De gauche à droite : Olivier Jungo, Patrick Fischler, Ursula Zielazek, Claude-André Meyer, Serge Guinand, Joël Pürro, Françoise Cerutti, Thierry Bubloz, Adélaïde Cruchon, Daniel Menétrey, Claire-Lise Haldemann, Philippe Iseli, Jacques Hutin.

# Pesticides : pourquoi on devrait s'en passer

Les pesticides sont des produits chimiques de synthèse destinés à lutter contre les ennemis des plantes et des produits des récoltes. Les produits phytosanitaires comme les insecticides, fongicides, herbicides font partie des pesticides.



## Une substance dangereuse pour la santé de l'homme et l'environnement

Composés de matière active (par ex. glyphosate ou métaldéhyde) et d'additifs (épaississants, solvants, anti-moussants, etc.) certains pesticides contiennent des poisons qui tuent sans distinction un grand nombre d'organismes vivants. Les pesticides ne sont jamais inoffensifs. Ils contiennent toujours des substances dangereuses.

**Certains présentent des effets cancérigènes et peuvent induire des malformations ou réduire la fertilité des êtres vivants.**

## Les pesticides polluent l'eau

Utilisés à une période inadéquate ou en trop grande quantité, les pesticides sont lessivés par l'eau de pluie ou d'arrosage et entraînés par le ruissellement à la surface du sol vers la rivière ou dans le sol pour atteindre **les nappes phréatiques ou le lac.**

Une partie des produits restera présente dans le terrain. Conséquences : l'activité biologique du sol disparaît, la qualité des cultures s'en ressent. Les insecticides et les fongicides sont plus particulièrement dangereux pour les insectes utiles, les oiseaux et les mammifères.

La persistance des pesticides dans la nature est impossible à calculer de manière fiable, car elle dépend de nombreux facteurs, comme le type de sol ou la température. Certains produits, tel le glyphosate, utilisé dans les désherbants, peut mettre plusieurs mois pour se dégrader sur des surfaces inertes.



## Les jardiniers amateurs consomment trop de pesticides et de façon inappropriée

Le désherbage chimique sur les pentes de garage, les allées de graviers ou les fossés, le rinçage du pulvérisateur dans l'évier ou au-dessus d'une grille d'égout provoquent de gros risques de pollution des eaux. Ces pratiques sont interdites en Suisse. De plus, au fil du temps, certaines espèces deviennent résistantes aux pesticides censés les détruire.

Ces produits sont dangereux. **Utilisez-les avec précaution pour votre santé et l'environnement. Lisez l'étiquette et respectez les dosages ! Prévoyez un équipement de protection individuelle** : au minimum gants, chaussures étanches, vêtement imperméable, voire masque pour l'application, mais aussi lunettes de protection pour la préparation de la solution. Vous pouvez aussi demander conseil à votre fournisseur.

## Les produits chimiques ne sont pas la seule solution !

Si vous jugez votre intervention indispensable, **donnez la priorité aux méthodes alternatives de lutte, par exemple en pulvérisant de l'eau savonneuse pour éloigner les pucerons de vos rosiers.**

Si possible, renoncez totalement à l'usage des pesticides chimiques. En traitant moins, les prédateurs naturels reviennent (coccinelles, syrphes, chrysopes...).

*Extraits tirés du poster édité par la CIPEL :  
«Le guide du jardin naturel» | février 2007*

# Les amphibiens et reptiles de la commune d'Avusy

**Tout le monde connaît la richesse de la Champagne en oiseaux, mais savez-vous que plusieurs espèces différentes de reptiles et amphibiens s'y trouvent également ? Bien que le capital de sympathie des ces animaux soit moindre que celui porté à la gent ailée, ils n'en sont pas moins importants pour l'équilibre écologique des milieux dans lesquels ils évoluent. Voici donc quelques informations qui vous permettront de vous familiariser un peu avec eux.**

La plupart de ces animaux sont très discrets et se rencontrent le plus souvent par hasard au détour d'un buisson, lors d'une balade sous la pluie ou en période de reproduction dans un plan d'eau, à moins qu'ils ne se réfugient autour d'une maison, attirés par une cave humide ou un compost bien douillet.

Entre les bords de la Laire, les zones agricoles et les gravières en activité, au moins 8 espèces d'amphibiens et 7 espèces de reptiles sont présentes sur le territoire d'Avusy. Parmi celles-ci, certaines sont relativement fréquentes, comme le crapaud commun, le triton crêté et le triton alpestre ou la couleuvre à collier et le lézard des murailles, que l'on retrouve fréquemment dans les jardins.

D'autres sont cependant plus rares, et particulièrement menacées, comme l'alyte accoucheur (une des deux seules populations genevoises), le sonneur à ventre jaune (peut-être disparu ?), le crapaud calamite (rare en Suisse, mais encore bien établi en Champagne), ainsi que la salamandre tachetée ou la coronelle lisse.

Chaque espèce a ses propres préférences, que ce soit pour chasser ou se reproduire :

Chez les amphibiens, le crapaud calamite, et le sonneur choisissent en préférence des zones nues (pionnières, avec moins de prédateurs), alors que les autres espèces sont plutôt forestières. La salamandre se

reproduit dans les cours d'eau, bien qu'il puisse lui arriver de trouver un point d'eau stagnant à son goût. La grenouille rieuse (introduite dans les années 1930 et célèbre pour son chant bruyant lorsqu'elle se retrouve en grand nombre) colonise à peu près tous les habitats humides.

Chez les reptiles, la couleuvre d'esculape aime grimper dans les buissons, alors que la couleuvre à collier ou la couleuvre vipérine est plus aquatique; l'orvet est très forestier, mais profite également des jardins extensifs, pour autant qu'il n'y ait pas trop de chats dans le voisinage.

La section genevoise du Centre de coordination pour les amphibiens et reptiles de Suisse (KACH) lance une action visant à favoriser les habitats de ces animaux et recherche des coins de terrain pour installer gratuitement un étang. Les personnes intéressées ou simplement désireuses de faire part de leurs observations peuvent contacter la section section genevoise grâce aux coordonnées mentionnées ci-après.

**Olivier Goy**, en association avec **Jacques THIÉBAUD**  
KARCH-Genève | [www.karch-ge.ch](http://www.karch-ge.ch) | 044 586 94 35

Livre à consulter pour plus d'informations :

## **Les amphibiens et les reptiles de Suisse**

A. Meyer, S. Zumbach, B. Schmidt & J.-C. Monney

Édition: Haupt Verlag Bern

ISBN: 978-3-258-07351-4



*Crapaud calamite (Epidalea calamita) : habitué des surfaces pionnières comme les gravières ou les champs inondés. | Photo S. de Chambrier*



*Salamandre tachetée (Salamandra salamandra) : femelle en train de mettre bas et larves déposées directement dans un cours d'eau. | Photo L. Barbu*



Inscriptions sur [www.ledefiboscardin.ch](http://www.ledefiboscardin.ch)

En participant au défi, vous soutenez les jeunes cyclistes romands!

# COURSE CYCLISTE

8<sup>ème</sup> ÉDITION • 17 SEPTEMBRE 2016  
AVUSY - GENÈVE



Contre la montre populaire par équipe • Courses écoliers U11, U13, U15 (IAM) • 6<sup>e</sup> Mémorial Laurent Fignon U17 (IAM)  
3<sup>e</sup> Grand Prix Pascal Richard U19 • 2<sup>e</sup> Grand Prix X-Bionic féminines B • 2<sup>e</sup> Grand Prix Steve Morabito amateurs et masters (courses Nationales)



Grandes marques. Petits prix.



Paysagiste - Travaux forestiers  
Piscine - Travaux extérieurs

© MAULINI 2016 par Bache & Gervet Editions

# Calendrier des manifestations : juin à décembre 2016

|           |       |  |          |      |   |
|-----------|-------|--|----------|------|---|
| Juin      | 10    | <b>Soirée hamburgers</b><br>Salle communale d'Avusy    | Octobre  | 8-9  | <b>Troc</b><br>Salle communale de Sézegnin                    |
|           | 18-19 | <b>Concours de pêche</b><br>Etang Meyer à Athenaz      |          | 16   | <b>Tournoi des écoles de rugby</b><br>Centre communal d'Avusy |
|           | 19    | <b>Fête de la musique</b><br>Centre communal d'Avusy   |          | 22   | <b>Bal</b><br>Salle communale d'Avusy                         |
|           | 25-26 | <b>Tournoi de foot</b><br>Centre communal d'Avusy      |          |      |   |
| Juillet   | 2     | <b>Promotions scolaires</b><br>Centre communal d'Avusy | Novembre | 2-20 | <b>Exposition</b><br>Laiterie de Sézegnin                     |
|           |       |  |          | 5    | <b>Cochonnaille</b><br>Salle communale d'Avusy                |
| Août      | 1     | <b>Fête nationale</b><br>Centre communal d'Avusy       |          | 19   | <b>Sainte-Cécile</b><br>Salle communale de Sézegnin           |
|           | 27-28 | <b>Vogue d'Athenaz</b><br>Village d'Athenaz            | Décembre | 1-23 | <b>Fenêtres de l'Avent</b><br>Sur toute la commune d'Avusy    |
| Septembre | 3-4   | <b>Tournoi de pétanque</b><br>Centre communal d'Avusy  |          | 10   | <b>Escalade</b><br>Salle communale d'Avusy                    |
|           | 17    | <b>Défi Boscardin</b><br>Centre communal d'Avusy       |          |      |   |

Vous trouverez plus de détails à propos des manifestations sur notre site internet  
[avusy.ch/manifestations-2016](http://avusy.ch/manifestations-2016)